

Mémoire déposé dans le cadre du Renouvellement de l'autorisation ministérielle 2022-2027 de la Fonderie Horne, une compagnie de Glencore.

Mémoire présenté au

***Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques***

Québec 

Rédiger par

art. 53-54

20 octobre 2022

Présentation

Je suis citoyen de Rouyn-Noranda née ici en 53-54 et de retour 53-54 . J'ai grandi au nord des cheminées dans 53-54 . J'habite le secteur urbain de la municipalité depuis plus de 53-54 , dont 53-54 .

Je suis 53-54 . Je suis un papa de⁵³⁻⁵⁴ adolescentes. Je suis un citoyen en colère et désabusé.

Contexte

En vrac et dans le désordre (un infime partie de tout et de rien).

- Etude de biosurveillance
- 3 ng / m³
- 100 ng / m³
- 15 ng / m³
- 200 ng / m³
- 50% plus de cancer
- 30% plus de maladie respiratoire (ou p-e que c'est l'inverse)
- Plus de bébé de petit poids
- Espérance de vie plus courte
- 2022
- 2014
- 2007
- 1979
- 2027
- Consultation publique
- Fermeture de l'usine
- Plan d'action
- Zone tampon
- Direction des vents dominants
- Station légale
- Comité interministériel
- Etc... etc... etc... Il y en a trop pour tout énumérer et cela ne servira en rien. Le MELCC connaît déjà tous ces éléments de toute façon.

On nous inonde d'information de toutes sortes depuis la publication des résultats de l'étude de biosurveillance au printemps 2019. Le citoyen s'embourbe et se perd dans cette mer sémantique et conceptuelle.

Depuis 4 mois la situation s'accroît. Cette surabondance d'info parfois complexe participe à l'augmentation du taux d'anxiété qui est palpable chez les habitants du quartier Notre-Dame et ailleurs dans la municipalité. La situation en cours participe également à la colère, la frustration et le désespoir collectif.

Des nouvelles du genre...

- La Fonderie Horne a demandé au gouvernement d'écarteler la santé publique régionale
- Fonderie Horne : Québec a ignoré les alarmes de la santé publique régionale
- Fonderie Horne : Québec veut mesurer un nouveau contaminant cancérigène
- Fonderie Horne : Québec a attendu 8 jours avant d'inspecter un « immense nuage brun »
- Québec garde secrète l'ampleur de la décontamination nécessaire à Rouyn-Noranda
- Des poussières contaminées à l'arsenic à l'intérieur d'une garderie et de maisons
- La Fonderie et Québec ne suivent pas toutes les recommandations de la santé publique

- Un risque excessif de cancer à Rouyn-Noranda, même en imposant la norme
- Arsenic : Québec juge pour la première fois que Rouyn-Noranda peut atteindre la norme
- Risques de cancers à Rouyn-Noranda : le gouvernement alerté dès 1979
- La Fonderie Horne a tenté d'obtenir l'adresse des enfants contaminés à l'arsenic
- Des déchets dangereux du monde entier brûlés à la Fonderie Horne
- Arsenic de la Fonderie Horne : le « rendez-vous manqué » de 2004
- La Fonderie Horne contamine la faune et la flore à plus de 50 km de Rouyn-Noranda
- La Fonderie Horne écarte l'idée de zone tampon « pour le moment »
- Fonderie Horne : le déplacement des 80 maisons les plus proches envisagé
- Fonderie Horne : des tonnes de contaminants différents retombent sur Rouyn-Noranda
- Arsenic : la Fonderie Horne claque la porte du comité de la santé publique
- Pas aussi dramatique » qu'on le dit, selon Legault
- Ce plan ne tient pas compte de la santé de la population
- Etc... et tutti quanti

Constat

Dans ce flux d'information plus ou moins digeste on distingue **2 principaux éléments** :

- 1- **Le manque de rigueur et de volonté du gouvernement** et des différents ministères, dont celui de l'environnement, à imposer le respect des règlements, des normes, des consignes, des directives et des lois. Rien de rigoureux et de contraignant (de façon significative) prescrit pour la protection de la santé des résidents de la municipalité et rien de convaincant pour la protection de l'environnement et des écosystèmes.
 - a. En d'autres mots, le gouvernement et le ministère de l'environnement ne font pas leur travail de protection. Tout en sachant qu'on ne peut changer le passé, mais il est plus qu'urgent de corriger pour l'avenir.
- 2- **La désinvolture et la délinquance de l'entreprise** pour le respect élémentaire du milieu d'accueil. Sous forme de lobbying et d'apathie volontaire face aux améliorations nécessaires pour protéger les enfants, les femmes, les écosystèmes naturels ainsi que les travailleurs et l'ensemble de la population locale.
 - a. En d'autres mots, l'entreprise doit être ramener à l'ordre de respecter les lois et les normes en vigueur au Québec sans possibilité d'évitement, quitte à fermer l'usine temporairement. Et cette tâche revient au gouvernement à le faire pour la protection des concitoyens partout au Québec qu'on soit à Aylmer ou Repentigny ou Rouyn-Noranda.

Pré-Conclusion

La division de plus en plus violente au sein de la population semble nous mettre dans un état d'anxiété impossible à vivre. Pourtant la population n'a pas et ne devrait pas être divisée ainsi pour des poussières toxiques qu'on reçoit à l'encontre de notre volonté collective.

Je comprends également que le respect de la norme des émissions toxiques ne se fasse aussi rapidement que certains le souhaite. La problématique principale c'est que cela traîne depuis des décennies et que maintenant la situation doit être corrigée dans un délai encore plus rapide.

Oui je comprends que la technologie n'y est pas et qu'elle doit être développée. Cependant on n'en serait pas là si le gouvernement et le MELCC avaient fait leurs jobs. On ne peut changer le passé, mais il est plus qu'urgent de corriger pour l'avenir. Tel que mentionné précédemment

Exiger moins que le respect minimal des normes en vigueur pour les émissions toxiques à l'usine souligne encore une fois l'apparence de complaisance gouvernementale face à l'industrie.

Donc après des années d'inaction presque totale (des décennies devrait on mentionner) de la part du gouvernement et de l'entreprise face aux émissions toxiques, la population a l'obligation d'exprimer sa colère et son désarroi face à la protection de leur santé.

En contrepartie le gouvernement a l'obligation de faire respecter les lois et les normes en vigueur (c'est son mandat).

Conclusion

Nonobstant des dangers réels sur l'état de santé de la population selon les uns et selon les autres

Nonobstant des gains ou les pertes économiques pour les uns ou pour les autres

Nonobstant des perceptions idéologiques d'une part et d'autre part

Nonobstant des discours radicaux ou discrets des uns et des autres

Le gouvernement doit agir immédiatement pour la protection de la santé de tous les citoyens et non seulement pour la santé financière des entreprises sans contrepartie significative. La situation actuelle dans le dossier de la Fonderie Horne évoque la qualité de vie et la mort. On ne lésine pas avec le risque de mourir, aussi faible soit-il.

Jamais.

Selon ce que j'en comprends avec l'ensemble des éléments susmentionnés. Il ne semble pas y avoir une autre solution que **d'exiger le respect des normes pour l'ensemble des émissions toxiques avant 2027.**

art. 53-54

art. 53-54

Papa de ⁵³⁻⁵⁴enfants

Citoyen en colère et désabusé qui n'est plus en mesure d'être zen face à la situation actuelle

Merci